

Renseignements généraux

Renseignements sur la COVID-19 à l'intention des écoles

Données et informations sur la santé publique - Écoles

À l'heure actuelle, 20 % de l'ensemble des cas de COVID-19 sont associés à des enfants d'âge scolaire. Les responsables soulignent que certains des enfants peuvent ne pas avoir été infectés à l'école ou ne pas avoir transmis le virus à leurs camarades de classe parce qu'ils étaient en isolement à la maison. Cependant, au 6 mai et durant les 14 jours qui ont précédé cette date, 574 cas ont été associés au milieu scolaire.

Une augmentation des cas a été observée chez des élèves plus jeunes au cours de la troisième vague. Les données diffèrent de celles enregistrées durant la deuxième vague, alors que des cas étaient recensés chez des élèves plus âgés et les adultes.

Les écoles comptant un cas ou des cas multiples ont augmenté en nombre. La semaine dernière, il y en avait 176. Cette semaine, il y en avait 208. À l'heure actuelle, la majorité des écoles touchées se trouvent à Winnipeg (154 écoles sur 208 ou 74 % d'entre elles).

Le 7 mai à midi, 19 écoles du Manitoba étaient entièrement passées au mode d'apprentissage à distance, dont :

- deux dans la région sanitaire d'Entre-les-Lacs et de l'Est;
- une dans la région sanitaire du Nord;
- trois dans la région sanitaire de Prairie Mountain;
- une dans la région sanitaire Southern Health Santé Sud;
- 12 dans la région sanitaire de Winnipeg.

De plus, 41 groupes ou cohortes étaient visés par des mesures d'isolement.

Depuis l'automne dernier, les responsables de la santé publique et les divisions scolaires suivent les directives en place lorsqu'ils doivent prendre des décisions sur le passage à l'apprentissage à distance, soit :

- vérifier si les nouveaux cas sont liés à des expositions possibles en dehors du cadre scolaire;
- déterminer si une école compte de nouveaux cas dans deux cohortes ou plus et s'assurer que ces cas ne proviennent pas de la même maisonnée;
- confirmer s'il y a de nouveaux cas en dehors des cohortes visées par un isolement.

Les responsables scolaires peuvent passer une école entière à l'apprentissage à distance pendant un ou deux jours s'ils souhaitent avoir le temps de consulter davantage les responsables de la santé publique et Éducation Manitoba pour déterminer si une période d'apprentissage à distance plus longue est nécessaire, à moins d'indication contraire des responsables de la santé publique.

Ressources à la disposition des écoles

Les écoles doivent accueillir les enfants dont les parents sont des travailleurs des services essentiels. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la circulaire COVID-2020-004 d'Éducation Manitoba à www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/circulaire27octobre2020.pdf et les Directives à suivre dans les écoles du Manitoba au niveau de riposte « critique » (rouge) à manitoba.ca/asset_library/en/covid/response-management-K-12-critical.pdf.

Les écoles doivent s'efforcer de respecter les normes d'apprentissage à distance dans toute la mesure du possible. Cependant, l'enseignement en ligne en temps réel n'est vraisemblablement pas toujours possible, en particulier pour les élèves de la maternelle à la 6^e année, pendant cette période d'apprentissage à distance temporaire. Pour connaître les exigences relatives aux programmes d'apprentissage à distance, allez à

www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/docs/norme_apprentissage_distance.pdf.

Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba travaillera également avec les écoles et les divisions scolaires pour améliorer et peaufiner les ressources et les mesures de soutien en matière d'apprentissage à distance. L'équipe d'assistance à l'apprentissage à distance aidera les enseignants dans la prestation des séances d'apprentissage à distance. Sur le portail de l'apprentissage à distance (fr.mbremotelearning.ca), on trouve des mesures de soutien et des ressources utiles aux enseignants qui veulent offrir un apprentissage à distance.

Les écoles sont invitées à veiller, autant que possible, au respect des règles d'éloignement physique (deux mètres). Lorsque la distanciation physique n'est pas possible, les élèves doivent rester au sein de cohortes. Éducation Manitoba et les responsables de la santé publique continuent de surveiller la situation de près et vous aviseront si des mesures supplémentaires sont justifiées.

Ressources de garde d'enfants

L'outil de recherche de services de garde d'enfants du Manitoba relie directement les familles du Manitoba aux établissements de garde autorisés. Grâce à cet outil, les familles peuvent rechercher des installations qui répondent à leurs besoins en fonction du lieu, de l'horaire et de la disponibilité. Au 23 avril, il y avait plus de 4 000 places libres dans la province. Pour en savoir plus, consultez eswchildcare.ca/fr.